



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018-2019

A PARTIR DU MOIS DE FEVRIER 2018

SONT CONCERNES

Les enfants nés en 2015 et domiciliés à Seraincourt

FORMALITES

Les parents doivent se présenter en mairie aux horaires d'ouverture, munis :

- *Du livret de famille*
- *Du carnet de santé (à jour des vaccinations)*
- *Et d'un justificatif de domicile.*

